



Commune de Courtepin / secteur Villarepos

Révision générale du plan d'aménagement local

Plan directeur communal

Dossier final d'approbation

Echelle 1:5'000

1^{re} mise en consultation publique par parution dans la Feuille officielle n° 36 du 9 septembre 2016

2^e mise en consultation publique par parution dans la Feuille officielle n° 44 du 3 novembre 2017

3^e mise en consultation publique par parution dans la Feuille officielle n° du

Adopté par le Conseil communal de Courtepin, le

La Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement,
de l'environnement et des constructions, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur

9 septembre 2016 / rév. 3 novembre 2017 / 28 septembre 2018

Mandat : 1131 / st
Document : 2_Courtepin_Villarepos_PDCom.mxd
Format : 8465

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme

Route du Jura 43, 1700 Fribourg

Téléphone 026 347 10 90

info@archam.ch, www.archam.ch

Légende

Utilisation du sol

Zone à bâtir légalisée

Extension future de la zone à bâtir résidentielle

Ressources du sous-sol

Zone «S» de protection des eaux souterraines

Mobilité

Transports individuels motorisés

Route collective (ou de liaison si hors zone à bâtir)

Route de desserte (ou de liaison si hors zone à bâtir)

Route faisant l'objet d'un concept Valtraloc

Accès aux extensions de la zone à bâtir projetées

et aux secteurs non construits

Carrefour

Stationnement public

Transports publics

Arrêt de bus

Mobilité douce

Liaison piétonne

Stationnement pour les vélos

Réseau cyclable cantonal utilitaire

Itinéraires touristiques

Chemin de randonnée pédestre

Sentier didactique

Sites et paysage

Périmètre de protection de la nature

Corridor à faune d'importance locale

Conflit entre batraciens et trafic routier

Biotope humide

Arbre en zone à bâtir protégé

Haie en zone à bâtir protégée

Verger en zone à bâtir protégé

Surface boisée

Point de vue caractéristique

Energie

Ligne à haute tension (Groupe E)

Réseau de gaz régional (moyenne pression)

Réseau de gaz local (basse pression)

Les énergies renouvelables sont à privilégier sur tout le territoire communal pour le chauffage des bâtiments.

Informations indicatives

Cours d'eau sous tuyau (tracé incertain)

Stand de tir : ligne de tir

Bâtiment non cadastré

Poste de transformation électrique

Existant A améliorer A créer A supprimer

Zone à bâtir légalisée

Extension future de la zone à bâtir résidentielle

Zone «S» de protection des eaux souterraines

Route collective (ou de liaison si hors zone à bâtir)

Route de desserte (ou de liaison si hors zone à bâtir)

Route faisant l'objet d'un concept Valtraloc

Accès aux extensions de la zone à bâtir projetées

et aux secteurs non construits

Carrefour

Stationnement public

Arrêt de bus

Liaison piétonne

Stationnement pour les vélos

Réseau cyclable cantonal utilitaire

Chemin de randonnée pédestre

Sentier didactique

Périmètre de protection de la nature

Corridor à faune d'importance locale

Conflit entre batraciens et trafic routier

Biotope humide

Arbre en zone à bâtir protégé

Haie en zone à bâtir protégée

Verger en zone à bâtir protégé

Surface boisée

Point de vue caractéristique

Ligne à haute tension (Groupe E)

Réseau de gaz régional (moyenne pression)

Réseau de gaz local (basse pression)

Les énergies renouvelables sont à privilégier sur tout le territoire communal pour le chauffage des bâtiments.

Cours d'eau sous tuyau (tracé incertain)

Stand de tir : ligne de tir

Bâtiment non cadastré

Poste de transformation électrique

Source des données pour la révision du PAL
Données cadastrales : Hirsiger et Picard, ingénieur géomètre officiel,
1564 Domsdidier / aut. n° 006/2016.01.01
Secteurs exposés aux dangers naturels : Cartes des dangers "crues" et "instabilités"
sur le Plateau fribourgeois, CDN, 2012
Secteurs de protection des eaux souterraines : reproduction autorisée par le SEnFR
Recensement et inventaire des sites archéologiques : SAEF/FR
Attilus agricoles : © Etat de Fribourg 2016

